Audiovisuel et information : protection des mineurs et de la dignité humaine. Suivi du Livre vert

1997/0329(CNS) - 23/07/2001 - Document annexé à la procédure

Le Conseil a adopté les conclusions sur le rapport d'évaluation de la Commission européenne concernant l'application de la recommandation sur la protection des mineurs et de la dignité humaine. Sur la base de ce rapport, le Conseil invite les États membres: - à poursuivre leurs travaux visant à promouvoir l'application de la recommandation et, dans ce contexte, à accorder une attention particulière à la nécessité d'encourager la participation des utilisateurs, y compris des consommateurs; - à diffuser les résultats de l'application de la recommandation aux parties concernées, y compris notamment les utilisateurs, les consommateurs, les entreprises et les pouvoirs publics, en vue de promouvoir l'échange d'expériences, la mise au point de nouveaux savoir-faire et de bonnes pratiques en matière de la protection des mineurs; et invite la Commission: - à poursuivre, compte tenu des résultats encourageants obtenus jusqu'ici, ses travaux visant à promouvoir l'application de la recommandation en facilitant l'échange, au niveau communautaire, d'expériences et de bonnes pratiques en matière de protection des mineurs par rapport à tous les médias audiovisuels; - à faire rapport au Conseil, en temps opportun et de préférence avant le 31 /12/2002, étant donné que deux années sont peut-être un délai relativement bref pour une application intégrale de la recommandation; - à poursuivre le dialogue avec les différentes parties concernées et en particulier avec l'industrie, au sujet des possibilités de mettre en ouvre des systèmes techniques de contrôle parental dans un environnement numérique.